

VOUS AVEZ UN PROJET ? LE FONDS DE REVITALISATION DES TERRITOIRES PEUT LE SOUTENIR


**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale
de l'Emploi, du Travail et
des Solidarités (DDETS)

Le dispositif de la revitalisation, porté par la DDETS du 77, finance des projets créateurs d'emploi et favorise le développement local

UN COUP DE POUCE  FINANCEMENT TOTAL



Le dispositif apporte une aide complémentaire aux projets viables. L'aide à la création d'emploi est en moyenne de 5000 € par CDI créé.

LA REVITALISATION : 5 ÉTAPES CLÉS

1 SUPPRESSION D'EMPLOI ET OBLIGATION DE REVITALISATION



Une entreprise de plus de 1000 salariés met en oeuvre un PSE, entraînant la suppression de postes sur le territoire. La DDETS informe l'entreprise de son obligation légale de contribuer à la revitalisation du territoire.

2 SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REVITALISATION



Une convention est signée entre l'État et l'entreprise. Elle définit :

- le montant de la contribution
- le bassin d'emploi concerné
- les axes prioritaires de financement d'actions

3 INFORMATION DU TERRITOIRE ET APPEL A PROJETS



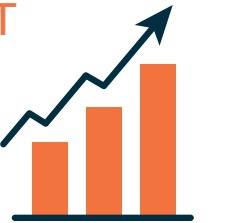
La DDETS, via le comité de lancement et ses équipes, informe les entreprises, associations, collectivités et autres acteurs du territoire qu'ils peuvent proposer des projets en lien avec les axes retenus.

4 SÉLECTION ET SOUTIEN DE PROJETS



Les projets sont étudiés, puis présentés à l'entreprise. Les projets retenus sont soutenus financièrement.

5 SUIVI ET IMPACT



Les projets soutenus créent des emplois et génèrent un impact positif sur le territoire. Il sont suivis de près par la DDETS pour atteindre leurs objectifs. Tant que des fonds restent disponibles sur la convention, de nouveaux projets peuvent être accompagnés.



QU'EST CE QU'UN PROJET STRUCTURANT ET PERCUTANT POUR LE TERRITOIRE ?



Crée des emplois durables

Répond à un besoin identifié du territoire

S'inscrit dans la durée, avec un modèle économique viable

Renforce une filière locale : logistique, industrie, économie circulaire, ESS, services à la population, etc.,
Génère un effet levier : sous-traitance locale, partenariats entre entreprises,
Contribue à l'attractivité du territoire : image, savoir-faire, etc.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

TPE, PME en bonne santé financière
Associations
SIAE et structures relevant de l'ESS
Collectivités territoriales

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET ?

Vérifiez votre éligibilité
Téléchargez le business plan à compléter
Envoyez votre dossier complété à votre référent à la DDETS



[Téléchargez le business plan ici](#)



PLUS D'INFOS
AUPRES DE VOTRE
REFERENT DDETS

